

N°37/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 juin 2021

OBJET : Validation du devis JVS Mairistem (mise en œuvre de la DSN)

Le 10 juin deux mille vingt et un à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 1^{er} juin 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel (arrivée après la délibération n°342021), BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, CATELAN Richard, SROCZYNSKI Charles (départ après la délibération n°352021)

EXCUSES : AUBERT Sylvain (procuration donnée à Richard MAGNAN), BERNARD Aline

ABSENTS : GALLAND Daniel, HELSEN Véronique

La mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), sera obligatoire à l'ensemble des collectivités locales à partir du 1^{er} janvier 2022. JVS-Mairistem, le logiciel de la paie intègre d'ores et déjà les fonctionnalités nécessaires. Pour nous soutenir dans cette transition, notre partenaire numérique JVS – Mairistem propose 2 offres d'accompagnement à la mise en place de la DSN.

La 1^{ère} offre propose le paramétrage du logiciel et l'accompagnement aux deux premières déclarations DSN pour un montant de 555.00€ HT :

La 2^{ème} offre propose le paramétrage du logiciel et de réaliser les DSN mensuelles pour un montant de 2 200.00€ HT sur douze mois.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de souscrire à la 1^{ère} offre contenant le paramétrage du logiciel et l'accompagnement aux deux premières déclarations DSN pour un montant de 555.00€ HT

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE